

Enseignement et réalités locales : ce que pensent les étudiants antillais

La discussion sur l'adaptation de l'enseignement aux Antilles françaises à la réalité locale n'est pas nouvelle. Depuis que la Martinique et la Guadeloupe sont devenues des départements d'outre-mer (et dans quelques rares cas même avant), le système éducatif français, peu adapté aux particularités des DOM, est soumis à une critique de plus en plus vive. Plutôt faibles au début, les objections deviennent, au cours des années, plus fortes et plus populaires auprès de certains personnages influents de la société. En 1983, elles obtiennent le soutien du recteur de l'Académie des Antilles et de la Guyane, qui se permet d'appliquer les circulaires Savary (faites pour les langues régionales françaises traditionnelles) aux langues créoles (cf. Juminer 1984).

C'est seulement depuis ces dernières années que le gouvernement français a commencé à montrer un certain intérêt pour la réalité créole. On pense notamment à la reconnaissance du créole³² en tant que langue régionale, à

³² Le singulier est utilisé ici en accord avec les textes législatifs.

l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie aux besoins des DOM, à la création du CAPES de créole ou à la mise en œuvre d'un enseignement bilingue en langues régionales dont les créoles aussi pourraient, en théorie, profiter.

Bien que la volonté de compenser la négligence du créole des années précédentes semble évidente, la question se pose de savoir s'il s'agit, plutôt que d'une politique linguistique résolue, de quelques concessions ponctuelles qui visent à cacher le maintien de l'ancienne mentalité relative aux langues régionales en général, et aux créoles en particulier. Le sens de certaines mesures (surtout du CAPES de créole) suscite une discussion controversée (cf. Reutner 2005b et 2005a : 71-130) et le fait que les besoins de la population n'ont pas été pris en considération a souvent été critiqué.

Ceux-ci se trouvent, par conséquent, au centre de cette étude qui s'appuie sur les résultats d'une enquête réalisée sur place en 2002. Il s'agit de voir dans quelle mesure les étudiants des départements français antillais (DFA) acceptent la promotion du créole dans l'enseignement et dans quelles conditions celle-ci pourrait être réalisée de manière raisonnable.

L'article sera structuré comme suit : après une brève description de l'enquête, nous présenterons ses résultats qui expriment l'opinion des étudiants sur les questions de savoir s'il serait souhaitable d'enseigner la culture créole, d'enseigner en créole et d'enseigner la langue créole. Pour illustrer le contexte de quelques réponses sélectionnées, nous présenterons l'opinion de huit étudiants de manière plus détaillée. Enfin, nous essayerons de voir si les efforts de Paris sont adaptés à la situation, exagérés ou d'importance négligeable. Ceci nous permettra d'avoir au

moins une idée sur la manière dont le gouvernement français a réussi à se « déjacobiniser »³³.

L'enquête

Le choix de la partie de la population représentée par les étudiants se fonde sur la conviction que leur attitude sera décisive pour l'avenir du créole : d'une part, l'âge des étudiants rend probable le fait qu'ils seront les parents des enfants de demain et ainsi, ceux qui décideront du parcours scolaire de la génération à venir ; d'autre part, les études suivies par les étudiants permettront à une partie d'entre eux d'accéder à des postes de responsabilité grâce auxquels ils exerceront une certaine influence sur la société.

Étant donné le fait que la situation langagière des DFA (qui a déjà fait l'objet de plusieurs recherches³⁴) représente un terrain touché par des changements profonds et vu l'ambiguïté des attitudes envers la langue autrefois « jugulée »³⁵, une méthode qualitative de collecte de données a été préférée aux techniques quantitatives. Parmi les méthodes qualitatives, les entrevues approfondies (soixante au total) ont paru être les plus appropriées à notre propos, qui est d'étudier des cas individuels dans toute leur complexité. Elles ont été transcrites en graphie normale, généralement sans prendre en compte quelques

³³ Nous utilisons l'idée de la politique jacobine, tout en étant consciente du fait que l'équation « centraliste égale jacobin » ne correspond pas complètement à la réalité socio-historique de la France.

³⁴ Cf. par exemple Prudent 1980, Kremnitz 1983, Giraud, Gani et Manesse 1992, Romani 1994, March 1996, Jno-Baptiste 1996 et 2001, Cichon 1998, 1999.

³⁵ Pour plus de détails, cf. aussi Bavoux 2002.

caractéristiques du français régional ou populaire, tout en gardant certains aspects de la langue parlée.

1. L'enseignement de la « culture créole »

Malgré la mise en garde de Frantz Fanon et d'autres intellectuels quant à l'assimilation des DFA à l'hexagone, les programmes scolaires des DOM étaient identiques à ceux de l'hexagone jusqu'en 2000, l'année au cours de laquelle les programmes d'histoire et de géographie ont été adaptés aux spécificités des DOM : « Il s'agit en somme d'aider les élèves à mieux comprendre qui ils sont et où ils vivent »³⁶.

L'auteur d'un courrier des lecteurs du quotidien *France-Antilles* s'inquiète du fait que cette mesure pourrait défavoriser certains Antillais :

« Déjà on parle de l'antillanisation des programmes. Alors malheur à celui qui se rendra en métropole ou vice-versa, il aura un handicap indiscutable surtout au cours de l'année scolaire » (M. Georges Thomas, Fort-de-France, in *France-Antilles* Martinique, 28.02.01).

Par contre, presque aucun des étudiants interrogés n'envisage de tels désavantages éventuels. En revanche, ils se montrent en majorité enthousiasmés par cette démarche :

« Oui. Je me suis toujours dit qu'on nous apprend tout de la France, mais les jeunes ne connaissent rien de la Martinique. Après tout, il faut connaître son pays. Des fois, les touristes connaissent mieux la Martinique que nous ».

« C'est une chose que j'aurais bien aimé apprendre à l'école. Ça m'a pas trop déplu d'apprendre l'histoire des Gaulois. C'est toujours bon à savoir, mais il y a certains collégiens, même lycéens qui

³⁶ BO n° 8 du 24 février 2000.

n'étaient pas trop intéressés par ça. Certains disaient que c'était pas leur histoire vraiment. Ça va redonner l'intérêt aux enfants d'étudier et en plus d'apprendre vraiment la culture des Caraïbes ».

Certains souhaitent même que l'adaptation des programmes soit étendue à la métropole, ce qui, d'une part, tiendrait compte de la forte communauté antillaise dans quelques régions de l'hexagone et, d'autre part, pourrait concilier l'adaptation des programmes des DOM avec l'esprit centraliste et promouvoir la compréhension entre les Métropolitains et les Antillais.

« Ça, c'est clair et pas seulement en Martinique. Il faut qu'ils l'apprennent en France là-bas aussi. Ils ne comprennent pas notre culture, surtout là-bas, ici, aussi, c'est important, mais surtout là-bas ! »

« C'est clair qu'il faut enseigner l'histoire des Antilles aux enfants. Quand je suis arrivée ici, j'ai appris que mes ancêtres ont été des esclaves. J'étais ébahie. En France, on ne m'a pas parlé du tout de ça. Les profs en France vont parler de l'esclavage, mais ils vont passer très vite sur ça. S'ils parlent des colonies, ils parlent plutôt pour leur valeur marchande, ils vont plus parler du commerce triangulaire : les bateaux remplis de canne à sucre, café... ».

2. L'enseignement en créole

L'enseignement bilingue en langues régionales a obtenu un support législatif dans le *Bulletin Officiel* n° 33 du 13 septembre 2001. Étant donné le fait que le créole a été reconnu en tant que langue régionale en 2000, le texte est théoriquement aussi valable pour lui, mais un passage déconcerte tout d'abord le lecteur : « L'enseignement bilingue en créole fera l'objet d'une réflexion pour mieux adapter l'enseignement dispensé à ses spécificités ». Essayons d'analyser les raisons d'une telle formulation.

L'usage du créole comme langue d'enseignement n'est pas nouveau. Bon nombre de professeurs se sont toujours

servi du créole pour expliquer des aspects complexes aux élèves ou pour les mettre à l'aise. Ceci était important avant tout à une époque où le pourcentage des élèves monolingues créoles était considérable. Aujourd'hui, ceux-ci sont extrêmement rares en Martinique³⁷ comme en Guadeloupe³⁸. Bien sûr, il faut réfléchir à des solutions pour faciliter la transition entre la maison et l'école aux enfants bilingues élevés en créole et pour leur apprendre plus efficacement le bon usage du français³⁹. Cependant, l'usage systématique du créole comme langue d'enseignement tout au long du cursus⁴⁰ pourrait certes mettre en valeur le créole et contribuer à l'élaboration de cette langue, mais il est évident qu'il n'existe pas beaucoup d'élèves ni de parents d'élèves qui seraient prêts à risquer leur avenir ou l'avenir de leurs enfants dans un tel projet.

³⁷ « Le combat que nous menons est très difficile parce que nous le menons trop tard. Nous le menons à une époque où tout le monde parle déjà français, même si tout le monde ne parle pas bien, mais tout le monde peut lire les *France-Antilles*,... » (Entrevue avec Raphaël Confiant en 2002).

³⁸ « La situation est qu'il y a des enfants bilingues élevés en créole, il y a des enfants bilingues élevés en français, il y a des enfants monolingues francophones et des monolingues créolophones qui sont très, très rares parce qu'avec les médias tout enfant est quand même plongé dans un univers où il y a le français. Donc, statistiquement, nous avons trouvé pratiquement que la population guadeloupéenne se répartie en trois groupes » (Entrevue avec Alain Dorville en 2002).

³⁹ Robert Chaudenson propose par exemple « l'utilisation d'outils audio-visuels fictionnels » et l'instauration éventuelle de « deux lieux distincts, l'un consacré au créole, l'autre au français » en maternelle (1998 : 23-24).

⁴⁰ Il est clair que les deux variantes de l'enseignement bilingue mentionnées (enseignement en créole en tant qu'immersion totale tout au long du cursus et recours exceptionnel au créole) ne représentent que deux cas extrêmes. Malheureusement, il n'est pas possible ici d'entrer dans tous les détails de l'enseignement bilingue qui pourrait être pratiqué de plusieurs manières.

A la question de savoir s'ils pouvaient imaginer le créole comme langue d'enseignement, la plupart des étudiants interrogés répondent par un « non » clair, qui trahit parfois un certain amusement de leur part. Quelques-uns s'inquiètent aussi du cas des élèves scolarisés aux Antilles qui ne parlent pas créole ou pensent qu'un enseignement en créole n'est pas possible dans des îles appartenant à la France.

« Non. Il faut conserver les valeurs. Le français, c'est notre langue première. Il reste quand même la langue de base. Surtout comme il n'y a pas que des Antillais au lycée. Il ne faut pas les obliger à apprendre en plus notre créole. C'est trop dur. Le créole, ce sont nos racines, mais c'est quand même la France qui nous prend sous tutelle. Il ne faut pas que par chauvinisme, on fasse passer le créole devant ».

« On est tellement habitué au français. Si on avait notre indépendance, oui, mais non, je pense que personnellement, je préfère l'enseignement en français. Je suis déjà habitué ».

Par ailleurs, l'obligation systématique du créole ne faciliterait pas forcément l'enseignement. Au contraire : les élèves devraient apprendre à lire et à écrire en créole, les livres devraient être écrits en créole ; il faudrait élaborer la terminologie correspondante en créole et surmonter le complexe de ne pas parler en créole à des personnes hiérarchiquement supérieures.

« Non ! Faire le cours en créole, non ! Il y a des termes techniques et tout ça, ça demande trop de travail. Il faudrait chercher une certaine traduction, parfois, on passe à côté des mots. Ce serait trop ».

« Non, non, non, c'est pas possible parce que le créole, c'est une langue difficile à maîtriser : pour faire des cours, il faut savoir bien écrire, ce serait un peu difficile. Ce serait un changement de mentalité ».

« C'est difficile. Vis-à-vis des gens, on n'a pas l'habitude de parler créole. Il faut faire un grand effort sur ça. De nous même, on peut pas parler créole automatiquement. Ça sera très difficile ».

3. L'enseignement du créole

Il y a maintenant à peu près vingt ans que les premiers cours de Langue Culture Régionale-Créole (LCR-C) sont dispensés au collège de Capesterre Belle-Eau⁴¹ et au collège de Basse-Pointe. En 1997, le créole a été introduit au lycée Acajou II, où les examens du baccalauréat en LCR-C ont eu lieu pour la première fois en 2000. La même année, le créole a été admis parmi les langues régionales de la France⁴². Un an plus tard, un CAPES de créole a été mis en place⁴³.

Vu l'historique de l'enseignement du créole, force est de constater que les résistances à cette matière ont considérablement diminuées, mais il en subsiste encore. Comment les étudiants interrogés voient-ils la situation aujourd'hui ?⁴⁴

Une minorité d'entre eux est, par principe, contre les cours de LCR-C. Leur argument principal est qu'ils s'inquiètent de répercussions sur le français. L'idée que le créole est une langue innée qui ne nécessite aucun enseignement est extrêmement rare chez eux, mais elle existe tout de même :

« Ce n'est pas nécessaire. L'enseigner à ceux qui ne connaissent pas, là, je peux comprendre qu'on puisse enseigner le créole, mais le

⁴¹ Pour plus de détails, cf. Schnepel 2004 : 117-143.

⁴² Cf. Loi 2000-11207 du 13 décembre 2000, connue comme LOOM (loi d'orientation pour l'outre-mer), § 33, § 34.

⁴³ Cf. BO n° 11 du 15 mars 2001 (JO du 17.02.2001). On s'abstient ici de résumer le débat provoqué par cette décision entre les personnes concernées. Pour plus de détails, cf. par exemple Chaudenson 2001; Prudent 2001.

⁴⁴ Pour plus de détails, cf. Reutner 2005a : 214-221.

prendre comme une matière comme les autres, non. On est né créole. Pour un emploi, on n'est pas obligé de parler le créole à l'école ».

De nombreux étudiants interrogés sont convaincus que le créole est une langue (surtout maintenant « qu'on a un CAPES ») dont on pourrait apprendre la grammaire et l'orthographe, mais tous ne s'y intéressent pas vraiment :

« Quand tu connais une langue supplémentaire, c'est toujours bien, mais à mon avis, l'espagnol ou l'anglais est plus important. Le créole n'est pas une langue d'utilité qui va t'aider pour ton avenir ou même pour tes loisirs (voyager) ».

La majorité des étudiants interrogés approuve l'enseignement du créole, au moins en théorie. Voyons le raisonnement d'un étudiant qui explique son accord, entre autres arguments, par la présence d'étrangers en Martinique :

« Oui, il faut l'enseigner. Pourquoi ? Parce qu'il y a de plus en plus de population étrangère à la Martinique, des jeunes enfants qui viennent ici, ça facilite l'intégration culturelle dans le pays et ça évite des problèmes avec les indigènes du pays. Il s'agit pas seulement d'apprendre une langue, c'est une histoire, c'est une culture, des faits sociaux qu'il faut apprendre aux jeunes enfants. Comme le créole c'est un fait culturel du pays, il y a l'obligation de comprendre le créole, c'est l'obligation de connaître la culture du pays que ce soit pour l'enfant du pays ou l'enfant étranger pour que les deux ne rejettent pas le pays ».

Si l'on demande aux étudiants, qui ont répondu affirmativement à la question précédente, de proposer une période propice à l'enseignement du créole, la plupart d'entre eux se prononcent pour un enseignement du créole tout au long du cursus :

« Comme on fait avec le français, il y a une progression dans l'apprentissage. En primaire, on aurait appris les bases, après, on aurait approfondi l'étude. Il aurait fallu une continuité des apprentissages. Comme on fait avec le français ».

Or, beaucoup veulent introduire le créole le plus tard possible :

« Commencer dès la maternelle, ça peut déranger les enfants ! Il faudrait qu'ils parlent bien le français. Donc, à partir du collège, ça va ».

« C'est à l'université qu'on doit apprendre le créole. Là, tu parles anglais, tu sais t'exprimer en espagnol, tu sais déjà t'exprimer en créole, tu peux avoir envie d'approfondir. C'est un désir de toi-même que tu as envie d'approfondir ».

Quant au statut, certains aimeraient que les cours de LCR-C soient obligatoires :

« Je pense que ça devrait être obligatoire parce qu'ici à l'université, il y a beaucoup d'étudiants qui ratent leurs examens parce qu'ils font trop de créolismes et de fautes d'expression. Si les étudiants avaient pu étudier leur langue maternelle, ils auraient appris à faire la différence entre les deux langues, d'utiliser leur langue et ne pas faire d'erreurs parce que ce sont deux langues qui ont une parenté lexicale, mais là, ils font un amalgame entre deux ».

« Obligatoire. Le français est obligatoire, pourquoi pas le créole ? On parle français, je parle créole, mais j'apprends le français et pas le créole ».

D'autres sont pour le compromis de l'option obligatoire :

« Obligatoire, non, quand même pas parce que ça concerne les Martiniquais, mais tout le monde n'est pas intéressé par l'étude du créole. Il y a des gens même ici qui préfèrent une autre langue. Le fait que ce soit en option, ça laisse le choix aux gens. A ce moment là, la personne est vraiment intéressée par la matière. Si ça reste une option facultative, ils ne montraient même pas d'intérêt à cette option. Je veux pas obliger les gens à l'étudier, mais il faut quand même les soumettre à ce choix ».

Mais la plupart sont d'avis que ces cours devraient être une option facultative :

« Il y a le phénomène de la mondialisation : dans le monde, il faut parler anglais, français, anglais surtout, l'allemand et l'espagnol. Je vais en Haïti, c'est vrai que je vais me faire comprendre avec le créole, mais ce n'est pas ça qui va me venir en tête tout de suite. Je préfère mettre cette langue là en option facultative ».

Si l'on essaie de répartir les réponses en deux groupes, on trouve quatorze fois le raisonnement qui donne un « oui » clair (« oui, toujours, obligatoire ») et sept fois un « non » clair. Les réponses qui incluent « toujours » ou « obligatoire » / « option obligatoire » comptent ici pour un « oui ». Les autres équivalent au « non ». Cela donne 36 « oui » (60 %) et 24 « non » (40 %).

Le tableau suivant combine les attitudes des étudiants face aux cours de LCR-C avec les langues dans lesquelles ils ont été élevés ; surtout en créole (C), surtout en français (F), normalement en français, mais exceptionnellement en créole (Fc) ou dans les deux langues sans distinction (FC)⁴⁵.

Langue des parents		Franco.	Bilingue	Créolo.	
		F	Fc	FC	C
Cours LCR-C	Oui	10 %	23,3 %	23,3	3,3
	Non	3,3	21,6 %	13,3	1,6 %

⁴⁵ Dans une étude plus détaillée (Reutner 2005a : 145-151), nous distinguons entre (1) langue(s) parlée(s) par la famille des étudiants, (2) langue(s) utilisée(s) dans la conversation des parents (ou les personnes de confiance) avec les enfants, langue(s) utilisée(s) par les enfants en parlant avec les parents (3) pendant leur enfance (4) maintenant. Nous nous limitons ici au deuxième aspect, tout en sachant qu'il y aurait encore d'autres distinctions à faire.

Les statistiques montrent clairement qu'il n'existe pas de corrélation entre les langues d'éducation des étudiants interrogés et les opinions relatives à l'enseignement du créole⁴⁶. Cela devient encore plus évident si l'on regarde de plus près un individu⁴⁷ de chaque groupe⁴⁸.

4. Brève description d'étudiants interrogés sélectionnés⁴⁹

4.1 L'Homme Cosmopolite (F – O)

L'Homme Cosmopolite se déclare « d'une classe sociale moyenne, aisée » : « On a une certaine culture. Le créole, c'est une langue populaire. Les gens aisés ne pouvaient pas se permettre de parler le créole. Pour la distinction sociale, on parle français ». Quand on lui demande quelle langue il utilise le plus souvent, il répond :

⁴⁶ Pour ce qui est des parents d'élèves, Giraud / Manesse montrent par ex. que « les parents de la classe supérieure [...] sont relativement moins hostiles à l'introduction du créole dans l'enseignement que ceux de la classe inférieure (43 % des premiers contre 54,5% des seconds se déclarent défavorables à cette introduction) » (1990 : 44).

⁴⁷ Dans ce qui suit, nous gardons le masculin, bien qu'il s'agisse de personnes des deux sexes.

⁴⁸ Il faut rappeler que les individus réunis dans les catégories établies se distinguent déjà notamment en ce qui concerne leurs attitudes concrètes envers le créole à l'école (« oui » peut signifier « oui, toujours, obligatoire », « oui, toujours, facultatif », ...) et les motifs qu'ils donnent pour justifier leurs opinions. Si on prend en compte d'autres déclarations faites lors des entretiens, elles se différencient encore plus. Pour cette raison, les descriptions suivantes ne sont pas forcément valables pour tous les membres du groupe dont le dénominateur commun est constitué uniquement par les deux aspects pris en compte. Aussi les dénominations des individus présentés (comme par ex. « Homme Cosmopolite », etc.) ne s'appliquent-elles pas à tous les membres du groupe.

⁴⁹ Il est évident que les avis suivants divergent de ceux de l'auteur.

« 99, 99 % français, vu les gens que je fréquente ». Il habite à Bellevue et sa réponse à la question de savoir quand il parle créole est : « Il m'arrive de parler créole à la salle de sport. Là, il y a les nègres qui viennent du quartier Texaco, eux, ils s'expriment non-stop en créole ». Sur la question du créole, il dit : « Je ne me sens pas concerné. Dès que j'ai mes diplômes, je vais partout dans le monde. Le destin du créole ne m'intéresse pas ».

En général, l'Homme Cosmopolite raisonne de manière très pragmatique. A ses yeux, une langue est « un moyen de communication » et sa valeur est d'autant plus élevée que ses utilisateurs sont nombreux et importants. La seule utilité qu'il accorde au créole est de combattre l'américanisation des îles : « Parler créole, c'est une façon de dire non à la mondialisation ». Mais, « c'est un petit cri pour dire non » et comme « la vague est tellement puissante » ça n'a pas vraiment de sens.

L'Homme Cosmopolite n'est pas contre les cours de LCR-C, même tout au long du cursus – du moment qu'ils sont facultatifs. Par contre, il est clair que lui-même ne les choisirait pas : « Pour moi, j'aurais préféré apprendre le chinois que le créole ». Le CAPES de créole ? « S'ils font des cours sur le campus, c'est une suite logique. On ne peut pas mettre des cours sans débouchés. Il y a un CAPES pour le breton ; si on permet un CAPES pour une certaine région, ils doivent le permettre partout. »

4.2 L'Homme Satisfait (F – N)

L'Homme Satisfait a vécu trois ans en métropole et dans plusieurs lieux en Guadeloupe. Sa langue maternelle est le français ; le créole, il ne l'a parlé que très tard : « J'ai commencé franchement à pratiquer il y a à peine deux ans. Je n'ai pas beaucoup de connaissances en créole. C'est très superficiel, juste le minimum. Je connais pas les

expressions ». Mais cela n'est pas grave pour l'Homme Satisfait : « Avec les amis, j'aime pas parler que le français ou que le créole. J'aime bien le mélange des deux. Une sorte de métissage des langues. C'est une phrase française qui finit par un mot créole. Ça peut aussi commencer en créole et finir en français. Avec les adultes, c'est que le français. On ne peut pas parler le créole avec ces gens-là. Ça fait vulgaire ». Malgré cela, l'Homme Satisfait affirme que « le créole fait partie de la culture antillaise » : « sans le créole, c'est plus nous ». Cependant, il ne comprend pas pourquoi des mesures seraient nécessaires pour défendre le créole, comme avec sa génération, « ça s'est démocratisé » : « avant, ils ne le pratiquaient pas autant ».

Théoriquement, il se déclare en faveur des cours de créole, mais il pense que « d'abord, il faut bien apprendre le français » et « qu'il faut commencer au lycée parce qu'on atteint un âge plus mûr pour pouvoir décider quelle langue on veut pratiquer ». Ceci explique aussi pourquoi, pour l'Homme Satisfait, les cours doivent absolument être facultatifs. Des avantages concrets de l'introduction du créole à l'école ? Lui, il n'en voit pas : « Quand je suis pour, c'est comme pratiquer une passion. Comme la danse. C'est le seul privilège que je vois. C'est une satisfaction personnelle ». Le CAPES de créole ? « C'est très bien, enfin on reconnaît que le créole est une langue et ça fait plaisir. »

4.3 L'Homme d'Affaires (Fc – O)

Les parents de l'Homme d'Affaires parlaient en priorité français avec lui, sauf s'ils étaient énervés. Lui-même n'avait pas le droit d'utiliser le créole. L'éducation de ses enfants ? « Ça dépendra de l'âge. Je veux apprendre à mon enfant la base du français et du créole. Il peut tout faire

après. Il peut parler le créole avec les amis, mais si je suis là, il vaut mieux l'éviter ! La langue du pays, c'est le français, mais il faut qu'il parle aussi le créole, mais d'abord, c'est le français parce qu'on est en France ! »

Personnellement, il croit que le créole est indispensable pour son « business » actuel (louer des appartements) ; le travail qu'il envisage sera la jurisprudence.

Pour l'Homme d'Affaires le créole est un patois : « C'est juste Schoelcher qui veut le créole comme une langue ». La pluralité des langues créoles est primordiale pour lui : « Pour moi, il faut qu'il y ait plusieurs créoles. Si je vais à la Réunion, je veux découvrir la culture réunionnaise. Ça donne beaucoup plus de piment à la chose ». Logique – comme l'utilité des créoles pour lui est de donner un peu de couleur locale aux îles, ce qui pourrait être utilisé pour stimuler le tourisme : « Quel est le but du tourisme ? Découvrir ! Je ferais découvrir ma langue aux touristes. C'est ça l'exotisme. Il y a des fruits exotiques, des fleurs exotiques et il y a des mots exotiques ». La signalisation routière en créole ? « Oui, ça apprendrait aux touristes à parler le créole. »

Le créole à l'école ? Bien sûr ! Mais surtout pour les aspects culturels : « Si tu rencontres un Anglais, tu peux lui dire qu'est-ce que c'est l'Allemagne. Et si tu demandes à un Guadeloupéen qu'est-ce que c'est que la Guadeloupe, il faut aussi qu'il sache te répondre ! »

4.4 L'Homme Savant (Fc – N)

L'Homme Savant a appris le français avec ses parents (et à l'école) et le créole plus tard avec des amis. Il n'a pas honte du créole, mais il est beaucoup plus fier du français que du créole qui, à ses yeux, est un patois. Une traduction de Shakespeare en créole ? « Oh là, non ! Ça va perdre du

charme. Le créole, c'est une langue dure et Shakespeare, c'est doux ! » L'Homme Savant n'a rien contre la production de dictionnaires, mais bien sûr, personnellement, il n'en a pas besoin. Mesures pour défendre le créole ? « Non ! C'est déjà là, imprégné en nous ! »

Il ne ressent pas non plus la nécessité d'apprendre le créole à l'école parce qu'il est convaincu de savoir le parler : « On n'a pas pris des cours de créole pour pouvoir le parler comme ça. C'est en nous ! » Bien sûr, il ne montre pas beaucoup de compréhension pour le fait que d'autres choisissent cette option : « Ce sont des gens qui n'ont pas confiance en eux ». Il est clair qu'il n'est pas nécessaire pour l'Homme Savant de former des professeurs de créole.

Mais pourquoi y-a-t il des professeurs de français en France ? En ce qui concerne les Antillais : « déjà pour montrer qu'eux, en tant qu'Antillais, peuvent enseigner le français même aux Français ! »

Malgré cela, il n'est pas contre le CAPES de créole : « Ça peut aller pour la recherche. C'est une autre ouverture dans le monde professionnel ».

4.5 L'Homme Original (FC – N)

« Le créole ne devrait pas exister. La seule base que le créole a, c'est la souffrance. Ce qui a créé le créole, c'est la soumission à un maître et le besoin de communiquer ».

L'Homme Original a été éduqué par sa mère qui lui a parlé français et créole. Lui, par contre, il a commencé très tard à lui parler créole : « Pour ma mère, c'est un manque de respect de lui répondre en créole ». L'Homme Original

aime parler créole : « Quand tu parles créole, tu veux prouver ton identité d'être ex-esclave ». Honte de parler créole ? « Est-ce que j'ai honte de mon passé d'ex-esclave ? Non ! C'est pas de ma faute ! »

A la différence de la plupart des témoins, l'Homme Original nie l'existence d'un *bon usage créole* : « Il n'y a pas de vocabulaire dans le créole (les gens n'ont pas besoin du dictionnaire. S'ils n'arrivent pas à t'expliquer un truc en créole, ils te l'expliquent en français), donc, tu ne peux pas avoir de lacunes en créole, donc, tu ne peux pas faire d'erreurs en créole, c'est pas une langue ».

Enseigner le créole ? « C'est si on mettait du verlan à l'Académie Française ». Si on voulait l'enseigner, ça devrait être le plus tard possible : « La compréhension du créole, c'est de la métaphysique. Il faut qu'on apprenne ton identité. L'histoire africaine, l'ethnologie, des études d'anthropologie devraient être les études les plus longues. À la fin seulement tu peux apprendre le créole ».

Le CAPES de créole : « Je pense que c'est une stratégie politique. C'est pour faire croire au Martiniquais qu'il a une langue, donc, qu'on est une communauté, donc qu'on peut accéder à l'indépendance ».

4.6 L'Homme Raisonné (FC – O)

« Je suis né en France. Donc, ma mère a toujours tenu à nous faire parler créole ». À la question de l'évaluation de ses connaissances en créole par rapport à ses connaissances en français, il répond : « Je pense qu'elles sont égales. En français, j'ai beaucoup de connaissances de grammaire. Par contre, s'il s'agit d'exprimer certaines choses, pour moi, c'est beaucoup plus facile en créole ».

qu'en français. Il y a toujours des moments où le créole réapparaît plus facilement que le français ».

L'Homme Raisonnable déclare être plus à l'aise en créole, « mais, en même temps, s'il faut parler de sujets pointus », il est « plus à l'aise en français ». À presque toutes les questions, il répond de manière très équilibrée : « Parler deux langues ? Ça ne nous pose pas de problèmes. Quand un être grandit avec deux langues, ça peut pas causer de problèmes ». Y a-t-il une langue qui véhicule mieux son identité ? : « Non, je peux parfaitement exprimer le fait d'être créole en parlant français ».

Il est à cent pour cent pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie régionales : « Le programme n'est pas adapté à notre réalité. Au collège, on m'a dit pour comprendre le présent il faut apprendre le passé, mais on m'a toujours appris le passé des autres. On me demandait de faire des cartes de la France, on ne m'a jamais demandé de faire des cartes de la Guadeloupe. Il n'est pas normal qu'on enseigne des trucs par rapport à une réalité qu'on ne connaît pas. Il est normal qu'on s'intéresse aux trucs du monde, mais il n'est pas normal qu'on nous apprenne rien des Antilles ».

Enseigner la langue créole ? « Souvent, c'est un plus pour les élèves. Faire comprendre aux élèves des distinctions entre le français et le créole permet un apprentissage plus rapide ». Et quand ? « Déjà à l'école maternelle, il faut qu'il y ait des activités d'éveil. Au lieu de leur farcir la tête avec l'histoire de la France. »

En ce qui concerne le statut, il « est mieux de laisser le choix. En tout cas, ça peut pas être quelque chose d'imposé ». Le CAPES de créole ? Il est pour l'enseignement, donc, pour lui, « c'est un point positif ».

4.7 L'Homme Arriviste (C – N)

L'enfance de l'Homme Arriviste a été baignée du créole. Le français, il l'a appris à l'école. Là, il faisait des efforts et il avait du succès. Maintenant, il se dit « fier de parler créole. Il faut être ce qu'on est. Il y a toute une histoire d'esclavage auparavant : c'est le fait que nos ancêtres ont su résister à l'esclavage. Je parle pas les grandes langues : allemand, français, anglais. Si c'est une langue internationale, il n'y a pas de fierté, mais le créole, c'est une langue régionale, là, il y a une histoire par rapport au peuple qui est dans la région. Le Corse, il est content parce qu'il parle corse. C'est juste revendiquer ce qu'on est ».

Bien qu'il ne nie pas ses racines (peut-être parce que ce n'est pas à la mode ?), l'Homme Arriviste est contre l'enseignement du créole :

« C'est dangereux d'apprendre le créole. Il ne faut pas oublier qu'on passe des diplômes en français, tu seras plus amené à connaître le français. Il y a des gens qui cherchent un mot en français parce que c'est le mot créole qui revient ». Sur le CAPES de créole, il dit : « Bravo ». A première vue, ceci semble contredire le fait que l'Homme Arriviste se déclare contre les cours de LCR-C, mais ceci n'est pas le cas dans son raisonnement : « Mais, les gens qui le passent, c'est juste pour valider leurs connaissances acquises qu'ils ont en créole. Ce n'est pas pour enseigner ! Il n'y a pas de matière obligatoire créole ».

4.8 L'Homme Enraciné (C – O)

Rien ne pourrait mieux caractériser l'Homme Enraciné que la phrase : « Je sais pas qui pourrait m'empêcher de ne

plus parler le créole [*sic*] parce que moi, je suis habitué comme ça ».

Il est l'un des rares représentants de ceux qui ont été élevés presque uniquement en créole. Le français est une langue qu'il a apprise à l'école et dans laquelle il n'est pas du tout à l'aise jusqu'à aujourd'hui. Le plus souvent possible, il utilise le créole. Bien sûr qu'il s'agit d'une langue pour lui et qu'il n'en a pas honte. Au contraire : « La plupart des sons martiniquais sont en créole. C'est cool ! Je me sens pas isolé ». Comprendre la promotion d'un *bon usage créole* ? L'Homme Enraciné n'en voit pas les raisons : « Tout le monde connaît le créole, il ne faut pas réapprendre le créole pour faire plaisir au GEREC. Ce sont des gens qui transforment la langue. Il y a des mots qui s'inventent au fur et à mesure que l'on accepte ou non, c'est comme ça qu'on construit des langues ».

L'Homme Enraciné est pour l'enseignement obligatoire du créole tout au long du cursus scolaire : « C'est la langue de toute une région ! » Il préconise même un enseignement en créole : « Il y a beaucoup de personnes qui parlent créole plus souvent que français et qui n'arrivent pas trop à assimiler le français qui nécessite forcément un travail scolaire intense. Un enseignement en créole, ça permettrait d'assimiler mieux les différentes matières ».

Le CAPES de créole ? « Avant, je trouvais que c'était bien, mais après il y a eu un grand problème (je sais pas exactement quoi). Je me suis demandé : Est-ce que ça va durer ? Est-ce que ça va avancer ? Donc, j'ai trouvé que c'était lamentable ce qui s'est passé parce que, quand même, ils ont fait beaucoup de publicité pour le CAPES. »

En guise de conclusion

Il y a donc différentes manières de prendre en compte à l'école la réalité créole.

La première, l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie, est approuvée par tous les étudiants interrogés.

La deuxième, l'usage du créole comme langue d'enseignement, est impopulaire, lorsqu'il s'agit d'un usage systématique et forcé, tandis qu'il n'existe pas vraiment d'objections à l'usage du créole à des fins didactiques et pédagogiques. En ce qui concerne la troisième possibilité, les cours de LCR-C, les opinions sont très diversifiées. Force est de constater qu'aujourd'hui, il y a beaucoup moins de préjugés relatifs à l'enseignement du créole qu'autrefois. Il existe un fort consensus théorique en faveur de ces cours, mais il semble évident que les étudiants ne les choisiraient pas forcément pour leurs enfants. Ceci s'explique moins par une attitude de créolophobie que par le fait que, bien qu'ils s'intéressent aussi au créole, celui-ci n'est pas le premier de leurs soucis.

En général, les différentes attitudes présentées montrent clairement que la situation s'est nettement apaisée dans les dernières années. Si les étudiants répondent souvent de manière ambivalente, dans la plupart des cas, ils sont néanmoins convaincus que le créole est une langue qui possède une grammaire et qui pourrait être apprise. Il est clair que des réponses, comme nous les avons décrites dans le cas de l'Homme Savant et de l'Homme Original, sont des opinions particulières que la majorité des jeunes Antillais ne partagent pas.

Pour revenir à la question initiale qui concerne l'évaluation des efforts du gouvernement, l'étude met en évidence le fait que l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie s'est imposée depuis quelque temps. Par contre, l'enseignement systématique en créole ne semble trouver ni l'intérêt de la plupart des étudiants ni celui du gouvernement, qui s'est déjà montré réticent dans le BO à ce propos. Tandis que l'enseignement en créole est une affaire plutôt délicate, les cours de LCR-C (et le CAPES de créole) ont facilement pu être créés parce que le risque que la majorité des élèves choisissent cette option n'est pas très grand. Néanmoins, la valeur symbolique attachée à l'existence de ces cours (et de ce concours) est très forte. Qui dira qu'il ne s'agit pas ici d'une solution commode qui peut calmer les inquiétudes des citoyens et conforter le gouvernement dans sa ligne de conduite ?

REFERENCES

Bavoux C., 2002, « Représentations et attitudes dans les aires créolophones », in C. Bavoux et D. de Robillard, *Linguistique et créolistique*, Paris, Anthropos (Univers créole 2), 57-76

Chaudenson R., 1998, « Français et langues régionales : le cas des créoles », in *Études créoles*, 21/1, 11-25

Chaudenson R., 2001, « Le CAPES de créole(s) : approche linguistique et historique », in *Études Créoles*, 24/1, 37-79

Cichon P., 1998/99, « Témoignages sur la situation sociolinguistique à la Martinique en 1998 », in *QVR*, 12-13, 70-91

Durizot Jno-Baptiste P., 1996, *La question du créole à l'école en Guadeloupe : quelle dynamique ?*, Paris, L'Harmattan

Durizot Jno-Baptiste P., 2001, *Cultures et stratégies identitaires dans la Caraïbe*, Paris, L'Harmattan

Giraud M., Gani L. et Manesse D., 1992, *L'école aux Antilles. Langues et échec scolaire*, Paris, Karthala

Giraud M. et Manesse D., 1990, « Contribution à l'analyse des échecs scolaires. Compétences des élèves en lecture et en expression écrite et représentations sociales de l'école aux Antilles françaises », in *Espace créoles*, 7, 31-48

Juminer B., 1984, « Déclaration de M. B. Juminer, recteur de l'Académie des Antilles-Guyane », in *Études créoles*, 8/1-2, 51-53

Kremnitz G., 1983, *Français et créole : ce qu'en pensent les enseignants à la Martinique. Le conflit linguistique à la Martinique*, Hambourg, Buske

March Ch., 1996, *Le discours des mères martiniquaises. Diglossie et créolité : un point de vue sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan

Prudent L.-F., 1980, *Des baragouins à la langue antillaise*, Paris, Editions Caribéennes

Prudent L.-F., 2001, « La reconnaissance officielle des créoles et l'aménagement d'un CAPES dans le système éducatif de l'Outre-mer français », in *Études Créoles*, 24/1, 80-109

Reutner U., 2005a, *Sprache und Identität einer postkolonialen Gesellschaft im Zeitalter der Globalisierung. Eine Studie zu den französischen Antillen Guadeloupe und Martinique*, Hamburg, Buske (Kreolische Bibliothek 20)

Reutner U., 2005b, « Autour de la situation actuelle du créole aux Antilles », in B. Bagola et J. Kramer, Mosel, Maas, Mississippi. *Kontakte zwischen Romania und Germania in Westeuropa und Nordamerika. Akten des*

Wissenschaftlichen Kolloquiums Trier, 24.-28 avril 2003.
Veitshöchheim, Lehmann, 193-204

Romani J. P., 1994, « Interlecte martiniquais et pédagogie », in *Études Créoles*, 17/1, 84-105

Schnepel E., 2004, *In search of national identity*.
Hambourg, Buske, (Kreolische Bibliothek 19).

Études créoles
Culture, langues, sociétés

2007, numéros 1 et 2

L'ADAPTATION
DE LA DIDACTIQUE DES LANGUES
À LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Actes du colloque du Cap-Vert

Numéro coordonné par Robert Chaudenson

Organisation Internationale de la Francophonie

L'HARMATTAN